

Programme de formation



QUELQUES INFORMATIONS CHIFFRÉES

Cette formation a déjà été **suivie par 0 stagiaires** (au 5 juillet 2026)

La **note de satisfaction** (note globale) : **---/10**

(*taux de retour de l'enquête : ---%*)

Le **taux d'atteinte des objectifs évalués au test final** :**--- %**.

Le **taux de participation** au test final est de **--- %**.

Marie-Caroline BARAUT – Diététicienne nutritionniste

Pôle de santé Saint Louis – 1, place du 74è RIT – 22000 Saint Briec

SIRET : 45238002500067- APE : 8690 F - Forme Juridique : Entreprise individuelle - Déclaration enregistrée sous le n° **53 22 09605 22** du préfet de région Bretagne

V 05.06.2026

SOMMAIRE

Présentation de l'organisme de formation	2
Le cycle féminin - De la physiologie à la pratique clinique <i>Nutrition, symptômes et recommandations fondées sur les preuves</i>	3
Programme de la formation	8
Présentation de la formatrice	9
Accès à la plateforme	13
Politique de confidentialité	16
Règlement intérieur	19

Présentation de l'organisme de formation

Objectif du centre de formation

Offrir aux diététiciens nutritionnistes des formations de qualité sur des thèmes actuellement non proposés par les organismes de formation.

Formatrice

Marie-Caroline Baraut – Diététicienne nutritionniste – Enseignante en BTS Diététique en nutrition et diététique thérapeutique – Formatrice - Auteure

Les formations proposées

- Formation : Les perturbateurs endocriniens
- Formation : Endométriose – Accompagnement nutritionnel
- Formation : Péri ménopause et ménopause – Accompagnement nutritionnel
- Formation : SMOP – Syndrome métabolique ovarien polyendocrinien – Accompagnement nutritionnel
- Formation : **Le cycle féminin - De la physiologie à la pratique clinique**
Nutrition, symptômes et recommandations fondées sur les preuves.
- Formation : Infertilité et nutrition : état des connaissances et repères cliniques fondés sur les preuves

Les valeurs

- La qualité des formations et l'engagement dans un processus d'apprentissage correspondant aux critères attendus
- L'engagement de la formatrice du début à la fin de la formation
- La mise en place d'une veille scientifique sur les thèmes abordés
- La mise à jour régulière des formations

La démarche qualité

Organisme créé le 1^{er} mars 2023.

Certification Qualiopi renouvelé le 24.04.2026 – Première émission le 24.04.2023

Encadrement et suivi pédagogique - Marie-Caroline Baraut

- Création des programmes
- Coordination des actions de formation
- Soutien administratif des clients (prescripteurs et stagiaires)
- Rédaction des supports
- Animation des actions de formation
- Correction/Validation des tests
- Remise du certificat de formation - Attestation de présence et facture

Le cycle féminin - De la physiologie à la pratique clinique

Objectifs

Actualiser ses connaissances sur les interactions entre le cycle menstruel, les pathologies gynécologiques fréquentes et la nutrition afin d'adapter sa pratique professionnelle dans le respect des données scientifiques disponibles.

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Comprendre la physiologie du cycle menstruel et ses implications nutritionnelles.
- Analyser de manière critique les données scientifiques concernant les liens entre nutrition et santé gynécologique.
- Identifier les situations cliniques dans lesquelles une prise en charge nutritionnelle peut contribuer à améliorer la qualité de vie (syndrome prémenstruel, endométriose, fibromes, troubles digestifs associés, etc.), en complément du suivi médical.
- Adapter les conseils nutritionnels aux symptômes, aux besoins et aux attentes des patientes.
- Développer un raisonnement critique afin de distinguer les pratiques fondées sur les preuves des approches insuffisamment étayées.
- Mettre en œuvre une prise en charge nutritionnelle individualisée fondée sur les données probantes.

Catégorie et but

La catégorie est prévue à l'article L.6313-1 est : Action de formation

Cette action a pour but (article L.6313-3) : Favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail.

Public

Le public concerné est : Diététiciens et diététiciennes nutritionnistes diplômés

Formatrice

Marie-Caroline Baraut – Diététicienne nutritionniste

Type de formation

Formation en deux temps : e-learning puis visioconférence.

Type de compétence visée

Métier - Catégorie nutrition – gynécologie

Prérequis

Les conditions d'accès sont :

- Prérequis : Connaissances du diététicien nutritionniste
- Niveau exigé : BTS, IUT ou BUT spécialité diététique

Méthode de validation des prérequis : numéro RPPS

Matériel requis

Ordinateur + connexion internet

Durée

Cette formation se déroule en e-learning, travail évalué à 8 heures.

Tarif

Cette formation est dispensée pour un coût de :

- Financement entreprise/employeur : 350 euros
- Financement individuel : 150 euros

Organisation

Inter-entreprise – Intra-entreprise – Individuel

Langue

Française

Modalités et délais d'accès

L'inscription est réputée acquise lorsque :

- Le questionnaire de pré-inscription a été retourné (analyse des besoins conformément au référentiel Qualiopi)
- Le contrat de formation est reçu signé et la formation réglée en totalité

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Moyens techniques

Site de formation : www.formations-nutrition.fr

Modalités techniques d'accompagnement

Le stagiaire bénéficie d'une assistance et d'un accompagnement tout au long de la formation :

Par téléphone : 06 22 85 26 25

Par mail : mccbaraut.formations@gmail.com

Le stagiaire peut joindre sa formatrice par téléphone ou par mail.

Le stagiaire peut accéder à une base de questions-réponses en ligne sur le site www.formations-nutrition.fr disponible après validation du dossier de formation.

Délais d'assistance par mail :

- Du lundi au vendredi : 24 heures maximum

Délais d'assistance par téléphone

- Du lundi au vendredi : 24 heures maximum

Méthodes et outils pédagogiques

Méthodes pédagogiques : Exposé et étude de cas - Ressources pédagogiques

Outils pédagogiques : Cours en e-learning – Séance en visioconférence - Documents à télécharger
Supports pédagogiques : Espace sur le site avec ressources en ligne à consulter ou télécharger
Prise en compte du handicap : Mise en place de documents adaptés pour les dyslexiques
Étude des difficultés en amont et recherche de solutions.

Éléments matériels de la formation

Supports techniques : La formation est réalisée en e-learning puis en visioconférence (logiciel zoom gratuit à télécharger avant la formation).

Dispositif d'évaluation avant la formation

Questionnaire en ligne d'évaluation des besoins

Dispositif d'évaluation pendant la formation

Questionnaires en ligne (QCM).

Dispositif d'évaluation de la satisfaction à la fin de la formation

Dispositif d'évaluation de la satisfaction à la fin de la formation

Questionnaire de satisfaction à chaud (fin de formation)

Questionnaire de satisfaction à froid (J + 90 fin de formation)

Modalités correctives en cas de non atteinte des objectifs

Une procédure de rattrapage est proposée en cas de résultats non satisfaisants aux évaluations ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour aider le stagiaire à atteindre l'objectif de la formation.

Justificatifs relatifs à l'exécution de l'action de formation

- Feuille d'émergence Dropbox Sign
- Évaluations réalisées
- Certificat de réalisation – Attestation de formation

Horaires formation

Au choix de l'apprenant – Formation en e-learning.

Durée totale de la formation

8 h

Suivi et évaluation

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action sont les suivantes :

Évaluation des acquis au fur et à mesure de la formation

Évaluation des acquis en fin de session

Questionnaire de satisfaction à chaud

Modalités d'évaluation des résultats (ou d'acquisition des compétences)

Les moyens mis en place pour déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés dans les objectifs sont :

QCM à réaliser lors de la partie en e-learning

Un questionnaire de satisfaction à chaud puis à froid (à deux mois)

Une procédure de rattrapage est prévue en cas de résultats non satisfaisants aux évaluations ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour aider le stagiaire à atteindre l'objectif de la formation.

Date de création

5 juillet 2026

Dernière mise à jour

-

Les premières formations se sont déroulées au mois de

Note de satisfaction générale :

- /10 pour. diététiciennes

Taux de recommandation

%

Taux de réussite

% avec une moyenne de ---% de réussite au QCM final

Les indicateurs sont mis à jour trimestriellement.

PROGRAMME DE LA FORMATION

CYCLE FEMININ ET NUTRITION

Formation en e-learning et visioconférence

Partie e-learning

Introduction

Physiologie du cycle menstruel

Pourquoi parler du cycle menstruel en consultation diététique ?

Cycle menstruel et nutrition : une lecture éthique indispensable

Que dit réellement la science ?

Ce qui est pertinent en pratique diététique

Contraception hormonale et poids

Syndrome prémenstruel (SPM)

Trouble dysphorique prémenstruel (TDPM)

Douleurs pelviennes : comprendre les mécanismes pour mieux accompagner les patientes

Situations particulières : fibromes utérins et nutrition

Situations particulières : lipoedème et nutrition

Session en visioconférence

Études de cas cliniques

Le sommeil en consultation diététique

Conclusion et messages clés pour la pratique professionnelle

Par courriel et sur le site

Remise du certificat de présence - Facture - Attestation de formation.

Trois mois après la formation – Questionnaire Google Form

Remise du questionnaire de satisfaction à froid.

PRESENTATION DE LA FORMATRICE

Marie-Caroline BARAUT

Diététicienne nutritionniste – Formatrice - Auteure - Formatrice depuis le 1^{er} septembre 2007 -

Domaines de compétences : BTS Diététique – Nutrition – Diététique thérapeutique - Perturbateurs endocriniens

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Diététicienne nutritionniste hospitalière et de ville en pôle de santé - Enseignante

- Endocrinologie
- Cardiologie
- Pédiatrie
- Gynécologie
- Gastro-entérologie
- Cancérologie
- Hépatologie pédiatrique
- Soins palliatifs

Présidente de l'association Gyn&Diets

Membre du Comité d'Éthique de la Société Française de Nutrition Clinique et Métabolique.

Administratrice filière EndoBreizh

Membre du Comité Scientifique de l'association EndoFrance

Deux articles publiés dans la revue de l'ESPEN Clinical Nutrition :

Nutrition and endometriosis : Evidence, limits and clinical perspectives

[https://www.clinicalnutritionespen.com/article/S2405-4577\(26\)00049-5/abstract](https://www.clinicalnutritionespen.com/article/S2405-4577(26)00049-5/abstract)

Nutrition during the menopausal transition : Current evidence, health trajectories and clinical implications

[https://www.clinicalnutritionespen.com/article/S2405-4577\(26\)00502-4/abstract](https://www.clinicalnutritionespen.com/article/S2405-4577(26)00502-4/abstract)

Enseignante en nutrition et diététique thérapeutique pour l'Éducation Nationale

Membre de jurys d'examen diplôme diététicien entre 2013 et 2023

Créatrice du premier site français de cours virtuels en ligne pour les étudiants futurs diététiciens nutritionnistes.

Auteure de la série « Les Précis de Diététique » à destination des professionnels de santé (voir la liste des ouvrages).

Co-auteure d'un ouvrage à destination des étudiants en médecine.

Conférencière (Filières endométriose - Danone, Lactel, EndoBreizh, Les cafés de la Science...).

ETUDES ET FORMATION CONTINUE

Formation initiale :

- **2003 Brevet de Technicien Supérieur en Diététique**

Formation continue :

- **2025 – Diplôme Universitaire de recherche clinique (Institut Gustave Roussy)**
- **2025 – Formation complémentaire Monash - Endométriose**
- **2025 – Formation végétarisme (Virginie Bach)**
- **2024 – Gestion d'infodémie – Lutter contre la mésinformation en santé publique – Organisation Mondiale de la Santé**
- **2024 - Diplôme Universitaire de physiologie et micronutrition (Université de Grenoble)**
- **2024 - Diplôme Universitaire d'hypnose thérapeutique (Université de Clermont – CHRU)**
- **2023 – Initiation aux méthodes de recherche en santé – Formation GBDS – Médecin Enseignant Chercheur**
- **2023 - Formation à la lecture critique des articles scientifiques et à la réalisation d'une revue systématique pour la publier - Formation GBDS - Médecin Enseignant Chercheur**
- **2023 – Rédiger et publier un article scientifique – France Université**
- **2023 - Formation à l'utilisation de Zotero, logiciel gratuit de gestion bibliographique - Formation GBDS - Médecin Enseignant Chercheur**
- **2023 - Formation internationale à la recherche bibliographique - Réalisation d'équations booléennes avec les descripteurs du Medical subject headings (MeSH) et utilisation professionnelle de ChatGPT – Formation GBDS - Médecin Enseignant Chercheur**

- **2023 – Identification et gestion des troubles de conduite alimentaire dans les pathologies digestives – Monash Université (Melbourne)**
- **2023 - MOOC Endométriose** - Collège National des Gynécologues Obstétriciens - Direction Générale de la Santé
- **2023 – Endométriose – Formation professionnels de santé** - Doctrio
- **2022 - Formation FODMAPs** - Monash Université (Melbourne)
- **2022 - Prévention des risques environnementaux chez la femme et l'enfant** – Hôpital Necker - Assistance Publique Hôpitaux de Paris
- **2022 - Formation Troubles alimentaires pédiatriques** – L.Soulez Larivière
- **2021 – La relation entre le microbiote intestinal et les désordres métaboliques** – Pr Karine Clément - XPEER
- **2021 - Formation en micronutrition** – V.Liesse
- **2020 - Formation endométriose** – Résendo - Hôpital Saint Joseph - Paris
- **2020 - Formation en physionutrition** – IEPP
- **2020 - Formation Oncologie** – Institut Gustave Roussy
- **2020 - Formation TCA et obésité** – Association Autrement
- **2018 - Formation Nutrition du sportif** – AFDN
- **2017 - Formation Chirurgie bariatrique** – AFDN
- **2016 - Formation réseaux sociaux** – Robveille
- **2015 - DAEUC Dénutrition** – CHRU Lille – Formation dispensée par le Professeur Seguy
- **2014 - Formation PNNS – CNAM** – Option Précarité (référéncée au Ministère de la Santé)
- **2013 - Formation ISTF** – 1st level E-learning
- **2007 - Formation ETP** (Éducation Thérapeutique du patient)

ACCES A LA PLATEFORME

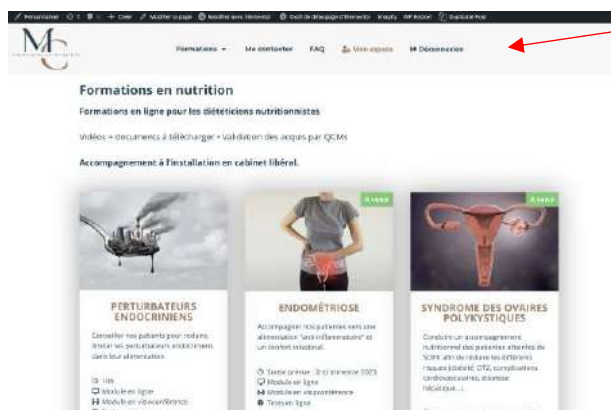
Par votre navigateur → www.formations-nutrition.fr

Descriptif d'utilisation

Partie e-learning

Lors de votre inscription à la formation, après réception de votre contrat et règlement, Marie-Caroline Baraut vous partage la partie e-learning.

Vous devez vous connecter sur le site www.formations-nutrition.fr puis vous connecter à votre espace membre.

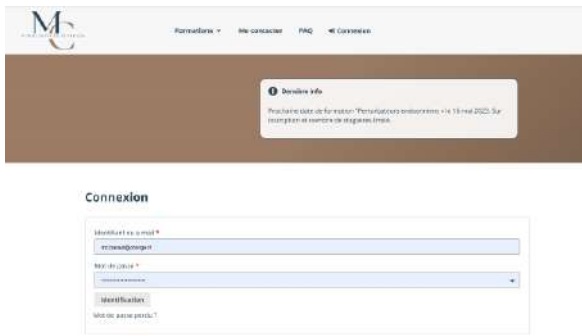


Renseigner le champ

Marie-Caroline BARAUT – Diététicienne nutritionniste

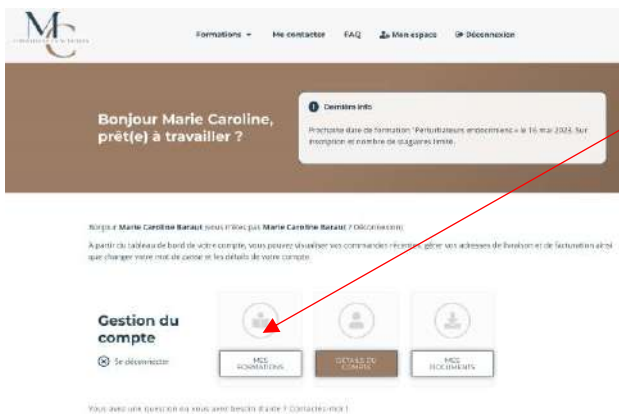
Pôle de santé Saint Louis – 1, place du 74è RIT – 22000 Saint Brieuc

SIRET : 45238002500067- APE : 8690 F - Forme Juridique : Entreprise individuelle - Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° **53 22 09605 22** du préfet de région Bretagne

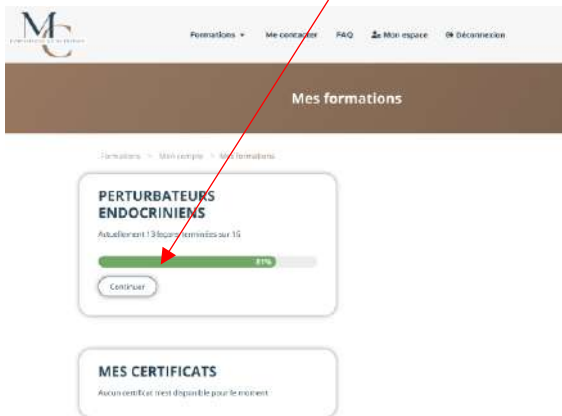


Dans la gestion du compte vous avez accès aux formations, aux détails de votre compte et vos documents.

Pour accéder à vos formations il suffit de cliquer sur le carré correspondant



Votre formation apparait, vous pouvez cliquer sur « continuer » en cas de e-learning



Vous entrez en formation.

Sur la gauche un menu vous indique votre progression.





Un bouton est présent pour contacter la formatrice en cas de difficultés.



Tout au long des formations, des questionnaires à choix multiples sont à remplir pour permettre de valider la formation.

Lors de la formation choisie vous devez progresser selon le déroulé pédagogique.

Il n'est donc pas possible de travailler une vidéo sans avoir terminé la précédente ou avoir validé un test.

En cas de besoin

Par mail (mcbaraud.formations@gmail.com) ou par téléphone (0622852625) du lundi au vendredi de 9h à 17h.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

Site de formation : www.formations-nutrition.fr

Politique de confidentialité

Marie-Caroline Baraut (ci-après l'Éditrice) s'engage à respecter la confidentialité des renseignements personnels collectés sur le site [formations-nutrition.fr](http://www.formations-nutrition.fr) (ci-après le Site Internet).

Site de formation : www.formations-nutrition.fr

Politique de confidentialité

Marie-Caroline Baraut (ci-après l'Éditrice) s'engage à respecter la confidentialité des renseignements personnels collectés sur le site [formations-nutrition.fr](http://www.formations-nutrition.fr) (ci-après le Site Internet), conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD) et à la législation française en vigueur.

Responsable du traitement

Le responsable du traitement des données personnelles est :

Marie-Caroline Baraut, éditrice du site www.formations-nutrition.fr

Contact : mccaraut.formations@gmail.com

Données personnelles

Pour certains services proposés par le Site Internet, vous pouvez être amenés à communiquer certaines données personnelles. Tel est le cas lorsque vous remplissez un formulaire proposé en ligne, notamment dans la rubrique « contact », lors de l'inscription à la newsletter ou lors de la création d'un compte utilisateur.

Vous pouvez refuser de fournir vos données personnelles. Dans ce cas, vous ne pourrez pas accéder à certains services du site.

En outre, le Site Internet peut collecter de manière automatique certaines informations lors de votre navigation, notamment : informations relatives à l'utilisation du site, adresse IP, type de navigateur, temps d'accès. Ces informations sont utilisées exclusivement à des fins statistiques internes et d'amélioration des services proposés.

Les bases de données sont protégées par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1998 transposant la directive 96/9 du 11 mars 1996 relative à la protection juridique des bases de données.

Base légale des traitements

Les traitements de données personnelles mis en œuvre reposent sur :

- le consentement de l'utilisateur ou de l'utilisatrice (formulaires, newsletter),
- l'exécution d'un contrat ou de mesures précontractuelles (création et gestion des comptes utilisateurs, accès aux formations),
- le respect d'obligations légales (notamment comptables et fiscales),
- l'intérêt légitime de l'Éditrice (sécurité du site, amélioration des services, statistiques anonymisées).

Collecte des renseignements personnels

Les données personnelles collectées avec le consentement actif de l'utilisateur ou de l'utilisatrice peuvent être :

Nom, prénom, adresse de messagerie, numéro de téléphone.

Les renseignements personnels sont recueillis au travers de formulaires et grâce à l'interactivité établie entre vous et le Site Internet. L'Éditrice utilise également, comme indiqué dans la section relative aux cookies, des fichiers témoins et/ou journaux pour réunir des informations vous concernant.

Formulaires et interactivité

Vos renseignements personnels sont collectés par le biais :

- d'un formulaire de contact,
- d'un formulaire d'inscription à la newsletter,
- d'un formulaire de création de compte utilisateur.

Les renseignements ainsi collectés sont utilisés pour les finalités suivantes :

- prise de contact,
- inscription à la newsletter,
- création et gestion de compte utilisateur.

Durée de conservation des données

Les données issues du formulaire de contact sont conservées pendant une durée maximale de trois ans à compter du dernier échange.

Les données relatives à la newsletter sont conservées jusqu'au retrait du consentement de l'utilisateur ou de l'utilisatrice.

Les données liées aux comptes utilisateurs sont conservées pendant toute la durée d'existence du compte, puis supprimées après trois ans d'inactivité.

Les données nécessaires au respect d'obligations légales sont conservées conformément aux durées prévues par la réglementation en vigueur.

Sécurité

Les renseignements personnels collectés sont conservés dans un environnement sécurisé. Toute personne intervenant sur le Site Internet est tenue de respecter la confidentialité des informations.

Pour assurer la sécurité des renseignements personnels, les mesures suivantes sont mises en œuvre :

- protocole SSL (Secure Sockets Layer),
- logiciel de surveillance du réseau,
- sauvegardes informatiques,
- pare-feu (firewalls).

L'Éditrice s'engage à maintenir un haut degré de confidentialité en intégrant les dernières innovations technologiques. Toutefois, aucun mécanisme de sécurité n'offrant une protection absolue, une part de risque subsiste lors de la transmission de données via Internet.

Hébergement des données

Le Site Internet est hébergé par un prestataire dont les serveurs sont situés au sein de l'Union européenne.

Cookies

Si vous laissez un commentaire sur le Site Internet, vous pouvez choisir d'enregistrer votre nom, votre adresse e-mail et votre site Web dans des cookies. Ces cookies sont destinés à votre confort et expirent au bout d'un an.

Lors de la visite de la page de connexion, un cookie temporaire peut être installé afin de vérifier si votre navigateur accepte les cookies. Ce cookie ne contient aucune donnée personnelle et est supprimé à la fermeture du navigateur.

Lors de la connexion, des cookies peuvent être installés afin d'enregistrer vos informations de connexion et vos préférences d'affichage. Les cookies de connexion durent deux jours et les cookies d'options d'écran un an. Si l'option « Se souvenir de moi » est activée, la connexion persiste deux semaines.

Si vous modifiez ou publiez un contenu, un cookie supplémentaire peut être enregistré. Il ne contient aucune donnée personnelle et expire après un jour.

Un bandeau d'information permet de recueillir votre consentement pour les cookies non strictement nécessaires, conformément à la réglementation en vigueur.

Avec qui partageons-nous vos données ?

Les données personnelles ne sont communiquées à des tiers que lorsque cela est nécessaire à l'exécution des services proposés, notamment dans le cadre du paiement en ligne, et uniquement avec des prestataires respectant les obligations légales en matière de protection des données.

Où envoyons-nous vos données ?

Les commentaires des visiteurs peuvent être vérifiés par un service automatisé de détection de spam.

Quels droits avez-vous sur vos données ?

Conformément au RGPD, vous disposez des droits suivants :

- droit d'accès,
- droit de rectification,
- droit d'effacement,
- droit d'opposition,
- droit à la limitation du traitement,
- droit à la portabilité des données,
- droit de retirer votre consentement à tout moment.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL – www.cnil.fr).

Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter l'Éditrice par :

- courriel : mbaraut.formations@gmail.com

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : Bases du Règlement Intérieur

Le présent Règlement Intérieur est établi et actualisé conformément à l'évolution de la législation en vigueur, et notamment aux dispositions du **décret n°2019-1143 du 7 novembre 2019**.

Il est élaboré en application des articles **L.6352-3 à L.6352-5** et **R.6352-1 à R.6352-15** du Code du travail.

Les sanctions pénales applicables sont prévues aux articles **L.6355-8 et L.6355-9** du Code du travail.

Le présent Règlement Intérieur s'applique à l'ensemble des formations dispensées par Marie-Caroline Baraut, qu'elles soient réalisées **en présentiel, en distanciel synchrone ou en e-learning**, y compris lorsque la formation est intégralement suivie à distance via une plateforme numérique.

Il est remis ou mis à disposition de tout stagiaire ou apprenti et est **consultable avant toute entrée en formation**.

ARTICLE 2 : Informations remises au stagiaire ou à l'apprenti avant son inscription définitive

(Conformément aux dispositions de l'article L.6353-8 du Code du travail, modifié par la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018)

Préalablement à toute inscription définitive, le stagiaire ou l'apprenti reçoit ou se voit mettre à disposition les informations suivantes :

- les objectifs de la formation, incluant l'objectif professionnel et les objectifs de développement des compétences professionnelles, ainsi que le contenu détaillé de la formation ;
- la liste des formateurs ou intervenants ;
- les modalités d'organisation de la formation, incluant, le cas échéant, les horaires ou les périodes de réalisation lorsque la formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone ;

- les modalités d'évaluation de la formation ;
- les coordonnées de la personne chargée des relations avec les stagiaires ou les apprentis par l'entité commanditaire de la formation ;
- le règlement intérieur applicable à la formation.

Lorsque la formation est dispensée en e-learning, les informations relatives à l'organisation portent notamment sur les modalités d'accès à la plateforme de formation, les conditions d'utilisation et les modalités de suivi pédagogique.

Pour les contrats conclus avec des personnes physiques, avant toute inscription définitive et tout règlement de frais, les informations mentionnées ci-dessus sont communiquées, ainsi que :

- les tarifs applicables ;
- les modalités de règlement et les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de formation.

ARTICLE 3 : Informations demandées au stagiaire ou à l'apprenti

(Conformément aux dispositions de l'article L.6353-9 du Code du travail, modifié par la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018)

Les informations demandées, sous quelque forme que ce soit, par l'organisme de formation à un candidat à une action de formation telle que définie à l'article **L.6313-1 du Code du travail**, à un stagiaire ou à un apprenti, ont pour seule finalité d'apprécier son aptitude à suivre l'action de formation, qu'elle soit sollicitée, proposée ou poursuivie.

Ces informations doivent présenter un **lien direct et nécessaire** avec l'action de formation concernée. Il doit y être répondu **de bonne foi** par le candidat, le stagiaire ou l'apprenti.

ARTICLE 4 : Assiduité, ponctualité, absences

Les stagiaires ou apprentis sont tenus de suivre l'ensemble des séquences pédagogiques prévues dans le cadre de la formation, avec assiduité et ponctualité, qu'elles soient dispensées en présentiel, en distanciel synchrone ou en e-learning.

Pour les formations dispensées en présentiel ou en distanciel synchrone, des feuilles de présence sont émargées par les stagiaires ou apprentis, par demi-journée, et contresignées par l'intervenant.

Pour les formations dispensées en e-learning, l'assiduité est attestée par les traces de connexion, les temps de présence sur la plateforme, le suivi de la progression pédagogique et, le cas échéant, la réalisation des activités prévues.

Toute absence prévisible du stagiaire ou de l'apprenti, qu'il soit ou non le client, quelle qu'en soit la cause, doit être signalée par écrit à l'organisme de formation, par courriel ou par tout moyen permettant d'en assurer la traçabilité.

Selon le contexte, les dispositions des Conditions Générales de Vente de l'organisme de formation, de la convention ou du contrat de formation, du devis, et plus généralement de l'article L.6354-1 du Code du travail, sont applicables.

Conformément à cet article, en cas d'inexécution totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire rembourse au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

En cas de dédit du stagiaire et/ou du client, il peut être procédé à une facturation distincte d'un dédommagement, conformément aux Conditions Générales de Vente.

En cas de maladie, le stagiaire ou l'apprenti informe l'organisme de formation dès la première demi-journée d'absence. Un certificat médical peut être demandé dans un délai de quarante-huit heures.

En cas d'accident de travail ou de trajet, les circonstances doivent être communiquées par écrit à l'organisme de formation dans un délai de quarante-huit heures.

ARTICLE 5 : Participation, matériel et locaux de formation mis à disposition

La participation à la formation implique une implication active de chaque stagiaire ou apprenti ainsi que la réalisation des travaux et exercices pédagogiques demandés.

Lorsque la formation comporte des séquences réparties dans le temps, notamment en cas de journées de formation non consécutives ou de parcours incluant des phases d'e-learning, les stagiaires ou apprentis s'engagent à réaliser les travaux intersessions et activités pédagogiques prévus, lorsque ceux-ci sont nécessaires au bon déroulement de la suite de la formation, conformément au programme et/ou au devis.

Les stagiaires ou apprentis sont tenus de conserver en bon état l'ensemble du matériel, des locaux, ainsi que les ressources pédagogiques, y compris numériques, mis à leur disposition par l'organisme de formation.

ARTICLE 6 : Santé, hygiène et sécurité

(Conformément aux dispositions de l'article R.6352-1 du Code du travail, modifié par le décret n°2019-1143 du 7 novembre 2019)

Le règlement intérieur est établi dans tous les organismes de formation, y compris ceux qui accueillent des stagiaires ou apprentis dans des locaux mis à leur disposition.

Lorsque l'organisme de formation comporte plusieurs établissements ou dispense des actions de formation par apprentissage, le présent règlement intérieur peut faire l'objet des adaptations nécessaires, notamment en matière de santé, d'hygiène et de sécurité au travail.

Lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé, d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires ou apprentis sont celles prévues par le règlement intérieur de cet établissement.

Dans le cadre des formations dispensées en distanciel ou en e-learning, les règles relatives à la santé et à la sécurité s'appliquent dans la limite des contraintes propres à la formation à distance, les stagiaires restant responsables du respect des règles de sécurité dans leur environnement personnel.

ARTICLE 7 : Discipline – Sanctions – Procédure

(Conformément aux dispositions des articles R.6352-3 à R.6352-8 du Code du travail, dont certains modifiés par le décret n°2019-1143 du 7 novembre 2019)

Il est formellement interdit aux stagiaires ou apprentis, notamment et sans que cette liste soit exhaustive :

- d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux dans lesquels la formation se déroule, ou de se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- de reproduire, diffuser ou partager les supports ou matériels de formation en dehors du cadre strictement personnel et pédagogique autorisé par l'organisme de formation ;
- d'adopter un comportement contraire aux lois et règlements en vigueur, ou de nature à troubler le bon déroulement de la formation, y compris dans le cadre des formations dispensées en distanciel ou en e-learning (classes virtuelles, forums, messagerie, visioconférences).

(Article R.6352-3, modifié)

Constitue une sanction toute mesure, autre que les observations verbales, prise par la direction de l'organisme de formation ou son représentant à la suite d'un agissement du stagiaire ou de l'apprenti considéré comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans la formation ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

(Article R.6352-4, modifié)

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire ou à l'apprenti sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

(Article R.6352-5, modifié)

Lorsque la direction de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction ayant une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire ou d'un apprenti dans une formation, il est procédé comme suit :

1. La direction ou son représentant convoque le stagiaire ou l'apprenti en lui indiquant l'objet de la convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge.
2. Au cours de l'entretien, le stagiaire ou l'apprenti peut se faire assister par la personne de son choix, notamment le délégué de stage. La convocation mentionnée au point 1 fait état de cette faculté.
3. La direction ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire ou de l'apprenti.

L'employeur de l'apprenti est informé de cette procédure, de son objet et du motif de la sanction envisagée.

(Article R.6352-6, modifié)

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire ou à l'apprenti par lettre recommandée ou remise contre récépissé.

(Article R.6352-7)

Lorsque l'agissement a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que la procédure prévue aux articles R.6352-4, et le cas échéant R.6352-5 et R.6352-6, ait été observée.

(Article R.6352-8, modifié)

La direction de l'organisme de formation informe l'employeur et l'organisme financeur de la sanction prise.

ARTICLE 10 : Procédure de réclamation

Les prospects, clients, stagiaires, apprentis et l'ensemble des parties prenantes à l'action de formation ont la possibilité de formuler une réclamation relative aux offres, contenus ou modalités de déroulement des formations dispensées par l'organisme de formation.

La réclamation peut être adressée par écrit, par voie électronique ou postale, à tout moment à compter de la survenance des faits ou de la réalisation de la formation.

Chaque réclamation fait l'objet d'un examen attentif et donne lieu à une réponse motivée, transmise à son auteur dans un délai maximal de **quinze jours** à compter de sa réception.

Le présent Règlement Intérieur entre en vigueur le 1^{er} février 2026, et remplace toutes les versions précédentes.

A Saint Brieuc,

Marie-Caroline Baraut

MC Formations en nutrition

www.formations-nutrition.fr

Marie-Caroline BARAUT – Diététicienne nutritionniste

Pôle de santé Saint Louis – 1, place du 74^e RIT – 22000 Saint Brieuc

SIRET : 45238002500067- APE : 8690 F - Forme Juridique : Entreprise individuelle - Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° **53 22 09605 22** du préfet de region Bretagne

